
Dossier

Avertissement

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur la base Non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Cette source permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2011.

Les comparaisons internationales se fondent sur des données harmonisées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les effectifs d'auto-entrepreneurs économiquement actifs publiés ici s'écartent de ceux publiés précédemment par l'Insee, du fait d'une restriction de périmètre dans les fichiers transmis par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse) à l'Insee, qui conduisait à en sous-estimer le nombre.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le patrimoine des indépendants

Pierre Lamarche, Maud Romani*

Début 2010, le patrimoine brut des ménages dans lesquels vit au moins une personne exerçant une activité d'indépendant s'élève en moyenne à 595 600 euros, contre 197 400 euros pour les autres ménages. Si cet écart provient en partie du patrimoine professionnel, il demeure néanmoins marqué sur le seul patrimoine privé. À caractéristiques identiques, et en particulier à revenu et âge donnés, les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages. La composition du patrimoine privé brut des ménages d'indépendants est proche de celle des autres ménages. Ils sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale et possèdent un patrimoine immobilier plus important, mais ceci s'explique avant tout par leur niveau de patrimoine total. De même, leur patrimoine financier est en moyenne plus élevé mais sa structure est dans l'ensemble comparable à celle des autres ménages. Ils détiennent cependant une part plus importante de valeurs mobilières que les autres ménages. Enfin, si la transmission par héritage ou donation peut constituer une étape importante pour le processus d'installation chez les indépendants, son poids dans leur patrimoine est proche de ce qu'il est pour les autres ménages.

L'enquête Patrimoine de l'Insee permet de préciser les caractéristiques du patrimoine des indépendants en termes de niveau, de dispersion ou de composition (*encadré 1*). Au-delà de l'importance de sa composante professionnelle, en quoi le patrimoine des indépendants se distingue-t-il de celui des autres ménages ? Les ménages d'indépendants ont-ils des comportements patrimoniaux spécifiquement liés à leur statut, par exemple au fait d'être davantage que les salariés exposés à de fortes fluctuations de leurs revenus d'activité ?

Dans cette étude, les « ménages d'indépendants » sont ceux dans lesquels vit au moins une personne exerçant une activité d'indépendant, ou retraitée après avoir exercé une activité d'indépendant (*encadré 2*).

En 2010, leur **patrimoine brut** s'élève en moyenne à 595 600 euros, contre 197 400 euros pour les autres ménages (*figure 1*). Les ménages d'indépendants sont ainsi plus souvent que les autres présents parmi les hauts patrimoines. Parmi les 10 % de l'ensemble des ménages possédant le patrimoine brut le plus élevé, 46 % sont des ménages d'indépendants alors qu'ils ne

1. Niveaux de patrimoine selon la catégorie sociale

en euros

	Patrimoine brut		Patrimoine professionnel		Patrimoine privé brut		Patrimoine privé net	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Indépendants	595 600	329 500	178 800	9 900	416 900	253 900	377 600	215 600
<i>dont : agriculteurs</i>	487 900	298 200	213 300	45 900	274 500	198 800	259 600	188 500
<i>artisans</i>	485 700	300 200	147 600	9 100	338 200	258 500	305 700	215 600
<i>commerçants</i>	551 400	307 200	129 000	1 100	422 500	241 500	386 000	195 400
<i>chefs d'entreprise, professions libérales</i>	1 069 100	599 800	272 100	8 800	797 000	487 400	698 700	417 000
Autres ménages	197 400	124 600	9 100	0	188 300	122 000	166 000	88 600

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : le patrimoine brut des ménages d'indépendants est en moyenne de 595 600 euros en 2010.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

* Pierre Lamarche, Maud Romani, Insee.

Encadré 1

Source

L'enquête Patrimoine de l'Insee permet depuis 1986 de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement et leur parcours familial et professionnel. La dernière édition de l'enquête s'est déroulée entre octobre 2009 et mars 2010 en France métropolitaine et, pour la première fois, dans les DOM. 15 006 ménages y ont répondu. Les données présentées ici sont fondées sur les réponses de ces ménages, avant tout calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale. Plusieurs organismes publics, financiers ou d'études, ont contribué à sa réalisation : Banque de France, Crédit agricole, Institut national de la recherche agronomique (Inra), Drees (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes), Caisse des dépôts et consignations, Banque populaire Caisse d'épargne, *Paris school of economics* (PSE), Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). Les extensions dans les DOM ont été financées par la DéGéOM (Délégation générale à l'Outre-mer).

Encadré 2

Qu'est-ce qu'un ménage d'indépendant ?

Les enquêtes Patrimoine mesurent le patrimoine au niveau du ménage plutôt qu'au niveau individuel. La constitution du patrimoine et les choix en matière de consommation et d'épargne sont en effet très fortement dépendants de la structure du ménage, de l'activité de ses membres, ainsi que des liens entre les personnes du ménage (notamment les liens familiaux, qui ont une importance centrale dans les questions de transmission patrimoniale). Les enquêtés appréhendent leur patrimoine très généralement à ce niveau ; en pratique, il serait très difficile, voire impossible, de mesurer le patrimoine des personnes du ménage dans une enquête.

Étudier le patrimoine des indépendants suppose d'abord de définir ce qu'est un ménage d'indépendant. Dans cette étude, sont considérés comme « indépendants », les personnes qui exercent à titre principal une activité à leur compte ou comme dirigeant salarié. Il s'agit alors, dans la quasi-totalité des cas, d'agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, ou professions libérales, selon la nomenclature des catégories socioprofessionnelles*. Un ménage d'indépendant comprend un indépendant, actif ou retiré des affaires, parmi ses membres. Cette définition est un peu plus large que celles retenues dans l'étude comparable de Malpot et Missègue [1996], qui soit se limite aux seuls ménages où la personne de référence est un indépendant, soit inclut aussi les cas où le conjoint seul est indépendant. En pratique, ces différentes définitions se recouvrent largement : pour 12 % des ménages, la personne de référence (et éventuellement son conjoint) est un indépendant ; pour 3 %, seul le conjoint est un indépendant ; pour moins de 1 % seulement, les indépendants sont d'autres membres du ménage.

* Se reporter à : « Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », 3^e édition, 2003, Insee. Ce document est disponible sur insee.fr, rubriques *Définitions et Méthodes, Nomenclatures*.

représentent que 15 % de l'ensemble des ménages. Et cette surreprésentation s'accroît encore en s'élevant dans la distribution de patrimoine : parmi les 1 % de ménages les mieux dotés, plus des deux tiers (69 %) sont des ménages d'indépendants.

Cet écart important des montants moyens de patrimoine entre les ménages d'indépendants et les autres s'explique en partie par le fait que le patrimoine de ces ménages comprend leur outil de travail, qui constitue leur **patrimoine professionnel**. Pour les ménages d'indépendants, ce patrimoine professionnel s'élève en moyenne à 178 800 euros, soit 30 % de leur patrimoine total. Les autres ménages disposent d'un patrimoine professionnel faible en moyenne (9 100 euros), soit moins de 5 % de leur patrimoine total. Le patrimoine professionnel n'explique cependant qu'en partie l'écart entre ménages d'indépendants et autres ménages. Le **patrimoine privé** des ménages d'indépendants est également plus élevé que celui des autres ménages (416 900 euros de patrimoine privé brut contre 188 300 euros). Les ménages d'indépendants représentent plus du tiers (36 %) des 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine privé, et plus de la moitié des 1 % de ménages aux plus hauts patrimoines.

Le patrimoine professionnel a une composition et un poids variables selon les catégories d'indépendants

De façon générale, les ménages d'indépendants détiennent leur patrimoine professionnel non directement mais par l'intermédiaire d'une entreprise qu'ils possèdent et dirigent. En moyenne, la part du patrimoine professionnel détenue par l'intermédiaire d'une entreprise représente 81 % du patrimoine professionnel des indépendants. Cette part varie selon la catégorie socioprofessionnelle, de 72 % pour les ménages d'agriculteurs à 88 % pour les ménages de commerçants ou d'artisans.

Qu'il soit détenu directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise, le patrimoine professionnel des indépendants consiste en premier lieu en bâtiments et en locaux (45 %), en machines, matériels et véhicules (16 %), et en terres labourables, prairies, vignes, vergers ou cheptel (21 %) (figure 2). La composition de l'actif professionnel est fortement liée à la nature de l'activité exercée. Ainsi, pour les agriculteurs, près de la moitié du patrimoine professionnel est constitué de terres ou de cheptel, 23 % de bâtiments et 21 % de matériel et véhicules. Pour les commerçants, 23 % du patrimoine provient de la valeur de leur stock et 12 % de leur fonds de commerce.

2. Composition du patrimoine professionnel des indépendants

en %

	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise, professions libérales	Ensemble des indépendants
Terrains à bâtir viabilisés	1	5	3	1	2
Terres labourables ou prairies	25	2	2	1	11
Vignes ou vergers	12	0	2	2	6
Bâtiments, locaux	23	53	44	72	45
Divers (forêts, autre immobilier, bâti ou non)	1	2	2	1	1
Matériels, machines, véhicules	21	22	12	9	16
Cheptel	11	0	0	0	5
Stocks	5	7	23	10	9
Fonds de commerce, clientèle, droits au bail, études...	1	11	12	5	5
Montant moyen du patrimoine professionnel brut (en euros)	213 300	147 600	129 000	272 100	178 800

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : les terres labourables et les prairies représentent 25 % de la valeur du patrimoine professionnel des ménages d'agriculteurs.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Le montant moyen du patrimoine professionnel est très lié à l'activité exercée : il varie du simple au double entre les commerçants (129 000 euros) et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus et professions libérales (272 100 euros). Son poids dans le patrimoine total varie de 23 % chez les commerçants à 44 % chez les agriculteurs.

La surreprésentation dans le dernier décile de patrimoine privé varie beaucoup selon la catégorie socioprofessionnelle

Le montant du patrimoine privé des indépendants diffère aussi, à l'instar du patrimoine professionnel, selon la catégorie socioprofessionnelle. Les ménages d'agriculteurs se situent dans le bas de l'échelle : ils détiennent en moyenne 274 500 euros de patrimoine privé brut, la moitié d'entre eux possédant moins de 198 800 euros. Les artisans sont légèrement mieux dotés : en moyenne, ils détiennent 338 200 euros, pour un patrimoine médian de

258 500 euros. Le patrimoine des commerçants, pour leur part, est plus dispersé : si leur patrimoine moyen (422 500 euros) est plus élevé que celui des artisans, leur patrimoine médian est plus faible (241 500 euros). Dans le haut de l'échelle, les professions libérales et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus possèdent en moyenne 797 000 euros de patrimoine privé brut, et la moitié d'entre eux plus de 487 400 euros.

En conséquence, la position dans la distribution de patrimoine privé brut dépend étroitement de la catégorie sociale. 78 % des chefs d'entreprise et professionnels libéraux disposent d'un patrimoine privé brut supérieur au patrimoine **médian** de l'ensemble des ménages, contre 71 % des artisans, 69 % des agriculteurs, 65 % des commerçants, et seulement 46 % des autres ménages. Les ménages d'indépendants sont particulièrement présents dans le haut de la distribution du patrimoine. Appartiennent au dernier décile, 48 % des chefs d'entreprise et professionnels libéraux, 24 % des commerçants, 16 % des artisans et 13 % des agriculteurs, contre seulement 8 % des autres ménages (*figure 3*).

3. Répartition des ménages selon le décile de patrimoine privé brut de l'ensemble des ménages

en %

	Ménages d'indépendants					Autres ménages
	Ensemble	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise, professions libérales	
1 ^{er} décile	3,8	2,7	5,2	4,0	2,4	11,1
2 ^e décile	4,8	3,7	4,2	8,5	1,1	10,9
3 ^e décile	5,8	4,6	5,9	8,7	2,2	10,8
4 ^e décile	7,0	7,4	6,2	7,2	7,7	10,5
5 ^e décile	8,9	13,1	7,5	6,5	8,8	10,2
6 ^e décile	11,0	13,9	11,0	10,3	7,7	9,8
7 ^e décile	10,3	14,4	12,5	8,0	3,3	9,9
8 ^e décile	10,5	13,0	11,0	8,8	8,5	9,9
9 ^e décile	15,4	13,7	20,5	14,1	10,6	9,0
Dernier décile	22,5	13,5	16,1	23,9	47,7	7,7

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : 3,8 % des ménages d'indépendants font partie des 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine privé brut (1^{er} décile).

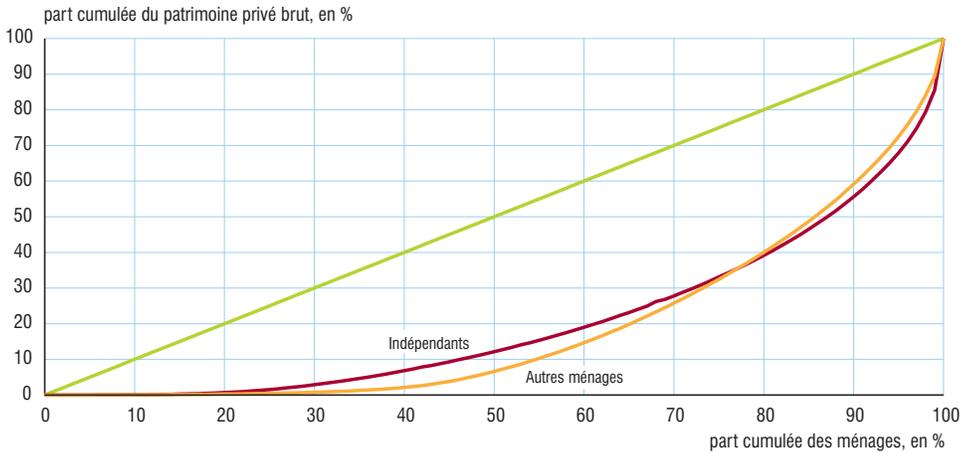
Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Forte concentration du patrimoine privé brut chez les indépendants les mieux dotés

Les inégalités de patrimoine privé brut entre indépendants sont globalement proches de celles que l'on observe chez les autres ménages¹. Cependant, les distributions de patrimoine entre les deux populations diffèrent en deux points. Il y a tout d'abord moins de différence entre le bas (1^{er} **décile**) et le haut (9^e décile) de la distribution des patrimoines des indépendants car le 1^{er} décile est quatre fois plus élevé que celui des autres ménages. Mais à l'inverse, il y a une plus grande dispersion au sein des patrimoines les plus hauts (supérieurs au 9^e décile). Par ailleurs, les ménages d'indépendants les mieux dotés (supérieurs au 9^e décile) détiennent une part un peu plus importante de la masse totale de patrimoine privé (44 %) que ce que l'on observe chez les autres ménages (41 %) (*figure 4*).

1. L'indice de Gini, qui permet ici de mesurer le degré d'inégalité de la distribution du patrimoine privé brut au sein des ménages d'indépendants et des autres ménages, est très proche pour ces deux populations (0,61 et 0,63).

4. Inégalités dans la distribution du patrimoine privé brut



Champ : France, ménages ordinaires.
 Lecture : en 2010, 60 % des ménages d'indépendants détiennent 19,0 % du patrimoine privé brut de l'ensemble des ménages d'indépendants.
 Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

L'âge et le revenu moyens plus élevés des indépendants n'expliquent pas tout l'écart de patrimoine avec les autres ménages

Le haut niveau de patrimoine total mais aussi privé des indépendants, comparé à celui des autres catégories de ménages, est en partie le résultat de l'accumulation de revenus plus élevés. En effet, les indépendants qui poursuivent leur activité sont ceux qui parviennent à en tirer des revenus conséquents [Estrade et Missègue, 2000], en général plus importants que le reste de la population, à autres caractéristiques identiques. Le niveau plus important de patrimoine s'explique aussi par l'âge moyen plus élevé des indépendants, l'installation à son compte ayant souvent lieu après un passage par le salariat.

Cependant, la différence entre le patrimoine des indépendants et celui des autres ménages subsiste à revenu et âge identiques : les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages toutes choses égales par ailleurs (figure 5). Cette spécificité est la plus marquée pour les agriculteurs : à caractéristiques équivalentes, ils détiennent un patrimoine privé plus de deux fois supérieur à celui des autres ménages (+ 127 %). Viennent ensuite les ménages d'artisans (+ 103 %), de chefs d'entreprise et professions libérales (+ 72 %) et de commerçants (+ 58 %).

5. Modèle de régression du patrimoine privé brut sur les caractéristiques du ménage

Champ : France, ménages ordinaires.
 Lecture : un ménage d'agriculteur dispose d'un patrimoine privé brut supérieur de 127 %, toutes choses égales par ailleurs, à un ménage non indépendant.
 Note : R² ajusté : 0,45 ; nombre d'observations : 15 002. *** : significatif au seuil de 1 %. Le modèle 1 correspond au modèle présenté en annexe, le modèle 2 comprend les mêmes variables de contrôle, mais détaille les différents types de ménages d'indépendants.
 Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

	Coefficient	Rapport à la situation de référence (en %)
Modèle 1		
Ménage d'indépendant	0,61 (***)	84
Modèle 2		
Agriculteur	0,82 (***)	127
Commerçant	0,46 (***)	58
Artisan	0,71 (***)	103
Chef d'entreprise, profession libérale	0,54 (***)	72
Retiré des affaires	n.s.	///

Ce constat pourrait s'expliquer par une propension plus forte des ménages d'indépendants à se constituer une épargne dite « de précaution » pour faire face aux fluctuations plus fortes du revenu, liées à des facteurs conjoncturels (cycles d'activité) ou structurels (plus faibles prestations des régimes de retraite²). Pour pallier ces risques, les indépendants épargneraient davantage. Ce type d'hypothèse est difficile à tester en raison de la difficulté à estimer la distribution des taux d'épargne³. Si les travaux de rapprochement des enquêtes avec les comptes nationaux concluent à un taux d'épargne plus élevé pour les indépendants [Accardo *et al.*, 2009], des travaux récents s'appuyant sur les enquêtes Patrimoine 2010 et Budget de famille 2011 montrent qu'à revenu, patrimoine et âge donnés de la personne de référence du ménage, les indépendants ne présentent pas une propension particulière à l'épargne [Garbinti et Lamarche, 2014]⁴. Cependant, ces travaux récents ne prennent pas en compte les revenus non déclarés, contrairement aux travaux de rapprochement des enquêtes avec les comptes nationaux.

Une autre explication possible au patrimoine privé brut plus élevé des ménages d'indépendants pourrait résider en une propension plus élevée à épargner chez les salariés ayant le projet de s'installer comme indépendants. Il y aurait donc une accumulation préalable, ce qui expliquerait que même les indépendants les moins bien dotés ont un patrimoine plus important que leurs homologues non indépendants. Les données disponibles ne permettent cependant pas de tester cette hypothèse.

D'autres explications pourraient être avancées comme le rôle plus important chez les indépendants de la transmission du patrimoine (*cf. infra*) ou leur endettement. Cependant, bien qu'ils aient un niveau d'endettement plus élevé en moyenne, le patrimoine privé net des ménages d'indépendants reste supérieur à celui des autres ménages (*figure 1*).

Un endettement en moyenne important mais variable entre les ménages d'indépendants

Le patrimoine brut se compose du **patrimoine net** et de l'endettement, c'est-à-dire le montant total du capital que le ménage doit encore rembourser au titre de ses emprunts privés ou professionnels. L'endettement diffère entre les ménages d'indépendants et les autres, mais aussi entre les catégories d'indépendants.

Les ménages d'indépendants, qu'ils soient en activité ou retirés des affaires, sont en moyenne plus endettés que les autres. D'une part, leur recours à l'endettement est légèrement plus fréquent : 49,9 % des indépendants contre 46,5 % pour les autres ménages. D'autre part, parmi les ménages endettés, les montants restants à rembourser sont nettement plus élevés pour les indépendants, de 126 900 euros en moyenne (au titre de l'ensemble de leurs dettes, privées comme professionnelles), contre 49 100 euros pour les autres ménages. En effet, se mettre à son compte passe souvent par un endettement pour financer l'acquisition d'un fonds de commerce ou du matériel nécessaire à l'activité professionnelle [Missègue, 1997]. Mais les ménages d'indépendants sont également plus endettés que les autres pour un motif privé (87 800 euros, contre 48 000 euros).

2. Voir [Drees, 2014].

3. Voir [Loisy, 1999]. La principale difficulté provient du fait que le taux d'épargne est particulièrement sensible aux erreurs de mesure pouvant affecter tout aussi bien le revenu que l'épargne. Cette difficulté motive les méthodes qui s'écartent de l'estimation de la distribution des taux d'épargne et cherchent seulement à estimer celui des quelques grandes catégories de ménages, à partir d'une décomposition du compte des ménages élaboré par la comptabilité nationale [Accardo *et al.*, 2009].

4. Dans cette étude, seuls sont considérés les montants déclarés par les ménages. Ainsi, les revenus non déclarés (« travail au noir ») qui, pour les indépendants, peuvent constituer une part importante du revenu (et par conséquent de l'épargne) ne sont pas pris en compte. En revanche, dans d'autres travaux, l'attribution de la masse estimée du travail au noir principalement aux indépendants conduit à mettre en valeur un taux d'épargne effectivement plus élevé chez ces derniers [Accardo *et al.*, 2009].

Pour autant, à caractéristiques données dont l'âge, le niveau de patrimoine et le niveau de revenu, les ménages d'indépendants se distinguent assez peu des autres ménages, tant du point de vue du recours à l'endettement que de son poids dans le patrimoine total [Lamarche et Salembier, 2013].

Les différences vis-à-vis de l'endettement apparaissent finalement plus notables entre catégories d'indépendants qu'entre les indépendants et les autres ménages (y compris toutes choses égales par ailleurs). Les ménages d'indépendants les plus aisés sont ceux qui sont le plus fréquemment endettés pour des motifs privés (y compris pour la résidence principale) : c'est le cas de 80 % des ménages de chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus en activité contre 58 % des agriculteurs. En effet, un patrimoine et un revenu élevés permettent de rembourser des mensualités plus importantes avec davantage de garanties, ce qui permet un accès facilité à l'emprunt [Lamarche et Salembier, 2013].

Parmi les actifs, les différentes catégories n'ont pas toutes la même facilité d'accès à l'endettement. Ainsi, 10 % des ménages d'artisans et 13 % des commerçants en activité se sont vus refuser un crédit durant les trois années précédentes, alors que ce n'est le cas que de 6 % des ménages en activité sans indépendant. Les données disponibles ne permettent cependant pas de savoir si ce refus concernait un crédit pour un motif privé ou professionnel. Pour ces ménages d'artisans et de commerçants, dont l'entreprise est le plus souvent de petite taille, leur revenu particulièrement fluctuant et moins élevé que celui des autres indépendants pourrait leur rendre plus difficile l'accès au crédit. À l'inverse, seuls 2 % des chefs d'entreprise et des professions libérales en activité se sont vus refuser un crédit durant les trois dernières années.

Huit ménages d'indépendants sur dix sont propriétaires de leur résidence principale

Le patrimoine privé brut d'un ménage se caractérise non seulement par son niveau et sa répartition entre patrimoine net et endettement mais aussi par la nature des actifs qui le composent (résidence principale, immobilier de rapport ou actifs financiers).

Les ménages d'indépendants sont plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale que les autres (77 % contre 54 %). Pour les ménages composés d'au moins un agriculteur et ceux comprenant au moins un chef d'entreprise de 10 salariés ou plus, cela est le cas dans près de neuf cas sur dix. Les agriculteurs sont en effet souvent propriétaires terriens et résident sur leur lieu de travail : leur résidence principale n'est ainsi pas toujours bien distincte de leur patrimoine professionnel, cette situation concernant aussi une partie des artisans. De fait, à caractéristiques fixées (âge, revenu, diplôme, type de ménage, type de commune), être agriculteur ou artisan élève la probabilité d'être propriétaire de sa résidence principale par rapport aux autres ménages, sans indépendant⁵. En revanche, être commerçant, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus ou exercer une profession libérale n'accroît pas la probabilité d'être propriétaire.

Les indépendants possèdent aussi deux fois plus souvent du patrimoine immobilier en dehors de leur résidence principale (résidences secondaires, pied-à-terre et surtout logements de rapport) (33 % contre 16 % du reste de la population). Ils détiennent en particulier plus souvent un logement de rapport (28 % contre 11 %), notamment les chefs d'entreprise et professions libérales (40 %).

5. Cependant, les agriculteurs résidant en zone rurale dans la grande majorité des cas, la valeur de leur résidence principale est en moyenne plus faible que celle des autres ménages (166 000 euros contre 213 500 euros).

La composition du patrimoine privé des indépendants est peu différenciée du reste de la population, pour des montants plus importants

Globalement, les indépendants répartissent leur patrimoine privé entre immobilier, actifs financiers et autres actifs de façon plutôt similaire à celle du reste de la population, mais les montants sont en moyenne plus élevés. Cependant, une analyse plus fine permet de mettre en valeur quelques différences dans le haut de la distribution de l'échelle patrimoniale.

Le patrimoine privé brut des 20 % des ménages les moins bien dotés (1^{er} quintile) est quasiment équivalent pour les ménages d'indépendants et les autres (3 000 euros contre 2 850 euros). Le patrimoine est également composé de manière similaire, principalement sous forme financière ou de biens durables, bijoux, etc. (figure 6). La part de l'immobilier est faible ou nulle. Cependant, pour les indépendants, le faible patrimoine privé s'accompagne d'un patrimoine professionnel nettement plus élevé (21 000 euros en moyenne). Les ménages d'indépendants du 1^{er} quintile de patrimoine privé font majoritairement partie du premier décile de **niveau de vie**. Ce sont donc vraisemblablement des ménages en difficulté qui cherchent à préserver au maximum leur source de revenu, au détriment du reste de leurs investissements. Les chefs d'entreprise et les professions libérales sont quasiment absents de cette population.

À l'autre extrémité de l'échelle patrimoniale, parmi les 20 % de ménages les mieux dotés en patrimoine privé brut, les différences dans la répartition du patrimoine privé entre les ménages d'indépendants et les autres sont un peu plus marquées. Ces ménages

6. Allocation du patrimoine privé brut entre les différents types de patrimoine

	Montant moyen de patrimoine brut (milliers d'€)	Part du patrimoine privé brut dans le patrimoine brut (%)	Montant moyen du patrimoine privé brut (milliers d'€)	Part du patrimoine immobilier dans le patrimoine privé brut (%)	Montant moyen du patrimoine immobilier (milliers d'€)	Part du patrimoine financier dans le patrimoine privé brut (%)	Montant moyen du patrimoine financier (milliers d'€)
1^{er} quintile (moins de 7 077 €)							
Indépendant	24,0	13	3,0	8	0,3	46	1,4
Autre	3,5	81	2,9	0	0,0	53	1,5
Ensemble	4,9	59	2,9	1	0,0	53	1,5
2^e quintile (de 7 077 à moins de 70 762 €)							
Indépendant	82,9	38	29,5	22	6,9	56	17,7
Autre	25,7	95	24,1	16	4,0	58	14,1
Ensemble	31,9	79	24,7	16	4,3	59	14,5
3^e quintile (de 70 762 à moins de 199 640 €)							
Indépendant	233,9	61	140,5	73	103,6	21	30,2
Autre	142,6	98	139,5	77	108,2	17	23,2
Ensemble	155,4	90	139,6	77	107,5	18	24,2
4^e quintile (de 199 640 à moins de 331 812 €)							
Indépendant	381,8	70	260,5	77	208,1	18	47,4
Autre	266,0	98	259,9	81	210,8	14	36,5
Ensemble	284,9	92	260,0	81	210,4	14	38,3
5^e quintile (plus de 331 812 €)							
Indépendant	1 213,9	72	853,4	65	562,9	30	266,2
Autre	653,4	94	608,5	73	446,2	23	138,8
Ensemble	816,1	84	679,5	70	480,1	25	175,8

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : en 2010, la part du patrimoine privé brut pour les ménages comportant au moins un indépendant et faisant partie du premier quintile de patrimoine privé brut est de 13 % de leur patrimoine brut total. Parmi ce patrimoine privé, 8 % est constitué de patrimoine immobilier et 46 % de patrimoine financier ; le reste est détenu sous forme de biens durables, bijoux, etc.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

d'indépendants consacrent une part plus faible de leur patrimoine privé au patrimoine immobilier que les autres ménages (65 % contre 73 %), même s'il est plus élevé en niveau (562 900 euros en moyenne contre 446 200 euros). En revanche, les ménages d'indépendants situés dans ce 5^e quintile de la distribution du patrimoine privé brut en détiennent une part plus importante sous la forme de patrimoine financier (30 % contre 23 %), soit 266 200 euros en moyenne, contre 138 800 euros pour les ménages sans indépendant. Au fur et à mesure de la progression dans la hiérarchie patrimoniale, la différence entre le patrimoine financier moyen des indépendants et celui du reste de la population augmente, tandis que le patrimoine immobilier reste proche, sauf dans le très haut de la distribution. Les indépendants disposent donc en moyenne d'un patrimoine financier plus élevé, notamment dans le haut de la distribution du patrimoine privé. Si toutes les catégories d'indépendants sont dans ce cas, les artisans et les commerçants sont un peu moins concernés. Cependant, ce phénomène ne s'explique pas à proprement parler par le statut d'indépendant : il s'agit ici d'un effet de niveau du fait des revenus et patrimoine plus élevés des indépendants.

La composition du patrimoine financier est peu différente du reste de la population

Si les indépendants détiennent un patrimoine financier plus important que le reste des ménages, ils ne l'allouent globalement pas de façon très différente entre comptes courants, livrets, assurance-vie, etc. Par exemple, au sein d'un même quintile de patrimoine privé, la part du patrimoine financier placée sur les livrets ou l'épargne logement n'est pas très différente entre les indépendants et le reste de la population (la différence est au maximum de 7 points de pourcentage selon les catégories). Malgré une plus grande incertitude sur leur revenu, les indépendants ne détiennent pas une plus grande part de leur patrimoine financier sous forme immédiatement mobilisable (liquidités, épargne disponible). Leur compte courant représente ainsi 6 % de leur patrimoine financier contre 8 % pour les autres ménages. Dans le bas de la distribution du patrimoine privé, les comptes courants des artisans et commerçants contribuent même négativement à leur patrimoine financier (figure 7). S'agissant des 20 % de ménages les moins dotés en patrimoine privé brut, les montants sont faibles : en moyenne, les artisans et commerçants concernés détiennent un patrimoine financier moyen inférieur à 1 200 euros.

Certains produits du patrimoine financier se rencontrent cependant davantage chez les ménages d'indépendants. Fort logiquement, les indépendants ont très peu d'épargne salariale et sont en revanche les seuls à détenir des comptes courants d'associés. Ils se tournent également davantage vers l'épargne-retraite, qui représente 5 % de leur patrimoine financier contre 2 % pour les autres ménages. Sa part reste très peu élevée dans le bas de la distribution du patrimoine privé et apparaît à partir du 3^e quintile, notamment chez les artisans et commerçants pour qui l'épargne-retraite représente 8 % du patrimoine financier total. Elle décroît ensuite : dans le dernier quintile, l'épargne-retraite n'en constitue plus que 3 % chez ces mêmes artisans et commerçants. Enfin, dans le patrimoine financier des indépendants, les valeurs mobilières sont davantage présentes que dans celui des autres ménages (26 % contre 16 %). Cette différence provient uniquement des ménages situés aux extrémités de la distribution de patrimoine privé. Les valeurs mobilières représentent ainsi 12 % du patrimoine financier des ménages d'indépendants appartenant aux 20 % de ménages les moins dotés en patrimoine privé (contre 0 % pour les ménages sans indépendant), et jusqu'à 29 % pour les ménages d'indépendants appartenant aux 20 % des ménages les mieux dotés en patrimoine privé (contre 22 %). La moindre aversion des indépendants au risque peut expliquer en partie cette différence ainsi que leur position élevée dans la hiérarchie patrimoniale du cinquième quintile.

7. Ventilation du patrimoine financier selon les différents types de produits

en %

	Comptes courants	Livrets	Épargne Logement	Épargne salariale	Épargne retraite	Assurance-vie, PEP et bons de capitalisation	Valeurs mobilières	Autres ¹
1^{er} quintile (moins de 7 077 euros)								
Indépendants	- 6	39	12	1	0	41	12	1
Agriculteurs	38	49	7	0	0	6	0	0
Artisans et commerçants	- 33	36	15	2	0	60	19	1
Chefs d'entreprise et professions libérales	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non-indépendants	40	41	5	3	2	7	0	1
2^e quintile (de 7 077 à moins de 70 762 euros)								
Indépendants	19	36	15	1	4	11	2	13
Agriculteurs	13	40	6	0	2	12	3	24
Artisans et commerçants	22	34	20	1	1	11	2	8
Chefs d'entreprise et professions libérales	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non-indépendants	14	37	17	4	2	20	3	2
3^e quintile (de 70 762 à moins de 199 640 euros)								
Indépendants	14	26	13	1	5	28	8	6
Agriculteurs	10	26	13	1	3	30	7	10
Artisans et commerçants	19	28	9	1	8	28	7	0
Chefs d'entreprise et professions libérales	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non-indépendants	12	31	16	4	2	26	9	1
4^e quintile (de 199 640 à moins de 331 812 euros)								
Indépendants	10	22	12	2	5	26	6	17
Agriculteurs	8	23	14	1	3	23	5	24
Artisans et commerçants	12	19	9	3	6	31	6	13
Chefs d'entreprise et professions libérales	13	30	15	7	3	16	8	9
Non-indépendants	9	28	12	5	2	31	10	2
5^e quintile (plus de 331 812 euros)								
Indépendants	5	7	4	1	4	42	29	8
Agriculteurs	5	12	6	1	4	36	22	13
Artisans et commerçants	5	6	4	1	3	50	24	6
Chefs d'entreprise et professions libérales	5	6	3	1	7	33	37	8
Non-indépendants	6	14	7	5	2	41	22	3

1. Comptes à terme, livrets d'épargne entreprise, comptes courants d'associés et produits financiers inclassables.

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : en 2010, la part de patrimoine financier placé sur les comptes courant pour les ménages comportant au moins un agriculteur et faisant partie du premier quintile de patrimoine privé est de 38 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les ménages d'indépendants ont une probabilité plus forte de recevoir une donation ou d'en faire

Dans la mise à son compte, le patrimoine transmis joue un rôle important, mais également la richesse familiale possédée par les parents ainsi que la transmission d'éléments plus informels, comme la transmission de compétences ou plus généralement le capital symbolique [Gollac, 2009]. Les donations jouent également un rôle accélérateur dans la création d'entreprises [Garbinti, 2014]. Un altruisme intergénérationnel serait donc à l'origine de transmissions plus fréquentes, la mise à disposition d'un capital de départ étant essentielle pour débiter une activité d'indépendant. Doit-on alors chercher dans la réception d'héritage ou de donations l'explication au plus haut niveau de patrimoine privé des indépendants toutes choses égales par ailleurs ?

Les ménages d'indépendants sont, de fait, surreprésentés parmi les ménages ayant bénéficié d'un héritage ou d'une donation, ou ayant réalisé une donation [Garbinti, Lamarche et Salembier, 2012]. Cependant, en tenant compte des autres caractéristiques des ménages,

telles que le revenu, le patrimoine total net de l'endettement, l'âge et le diplôme de la personne de référence et de son conjoint ou encore la taille et le type de ménage, ce constat est nuancé : les ménages d'indépendants sont moins souvent héritiers que les autres ménages mais plus souvent donataires (c'est-à-dire ayant reçu une donation). Plus précisément, la probabilité que la personne de référence d'un ménage d'indépendant ou son conjoint aient hérité au cours de leur vie est inférieure de 15 points de pourcentage par rapport à la personne de référence des autres ménages et la probabilité d'avoir reçu une donation supérieure de 24 points. La donation revêt pour les indépendants une importance particulière non seulement comme bénéficiaires mais aussi comme donateurs. Ils ont en effet plus recours que les autres à une transmission anticipée de leur patrimoine : une fois contrôlé des caractéristiques des ménages, et en particulier à niveau de patrimoine brut total fixé, les ménages d'indépendants ont une probabilité plus élevée de 58 % d'avoir effectué une donation.

Le patrimoine transmis n'est pas seulement professionnel

Les donations et les héritages dont ont bénéficié les ménages d'indépendants comportent plus souvent des biens professionnels. Ainsi, 9 % des héritages et 13 % des donations reçus par les ménages d'indépendants comportaient des biens professionnels, contre respectivement 1 % et 2 % pour les autres ménages (*figure 8*). Cependant, la part des biens professionnels dans le patrimoine transmis reste assez faible pour les indépendants ; les transmissions intergénérationnelles servent également à transmettre du patrimoine privé. Celui-ci peut aider éventuellement à financer l'installation des descendants en tant qu'indépendants, mais avec un outil professionnel différent de celui des parents.

Ainsi, les indépendants reçoivent également plus souvent des terrains : ils apparaissent dans 26 % des héritages reçus par les héritiers d'un indépendant contre 16 % dans les autres héritages. Ce sont essentiellement les agriculteurs qui reçoivent plus souvent ce type de biens, même si les commerçants, les chefs d'entreprise et les professions libérales sont également surreprésentés parmi les bénéficiaires. La transmission de logements est aussi un peu plus fréquente chez les indépendants (43 % contre 35 %), exception faite des artisans. En revanche, les indépendants perçoivent moins souvent que les autres de l'argent, témoin non seulement d'allocation différente de patrimoine mais également d'une logique de transmission spécifique.

8. Fréquence des différents actifs dans les transmissions reçues par le ménage

en %

	Héritage		Donation	
	Indépendants	Autres ménages	Indépendants	Autres ménages
Logement	43	35	27	22
Logement avec réserve d'usufruit	5	4	14	11
Terrain	26	16	32	19
Bien à usage professionnel	9	1	13	2
Valeurs mobilières	7	5	2	2
Argent	43	56	37	52
Meubles et bijoux	8	6	2	2
Capital d'une assurance-vie	6	5	2	1
Autres biens	2	2	1	2

Champ : France, ménages ordinaires ayant reçu un héritage (ou une donation).

Lecture : chez les ménages d'indépendants ayant reçu un héritage, le logement figure dans 43 % des cas.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Le poids du patrimoine reçu dans le patrimoine accumulé reste cependant limité

L'écart entre le patrimoine des indépendants et celui des autres ménages est peu lié à des différences liées à la transmission de patrimoine. Même si cette transmission constitue un moment important dans la carrière des indépendants, le poids des transferts reçus dans le patrimoine accumulé reste en effet limité. Parmi les ménages ayant reçu un héritage ou une donation, les indépendants sont significativement moins nombreux que les autres ménages ayant bénéficié d'un tel transfert à considérer comme négligeable la place que ces transmissions représentent dans leur patrimoine global. Mais ils déclarent aussi moins souvent qu'elles constituent plus de la moitié de leur patrimoine. Plus souvent que les autres, ils les évaluent à entre presque rien et moins d'un quart de leur patrimoine (27 % contre 21 %) (figure 9).

9. Opinion sur la contribution des transmissions reçues au patrimoine détenu

en %

	Part des héritages et des donations dans le patrimoine actuel du ménage					
	Rien du tout	Presque rien mais n'en serait pas là aujourd'hui sans	Presque rien à moins d'un quart	Entre un quart et la moitié	Plus de la moitié	Ne sait pas / Refus
Indépendant	19	18	27	16	15	5
Agriculteur	16	16	26	17	17	8
Artisan	23	22	27	15	9	4
Commerçant	20	18	25	16	16	5
Chef d'entreprise, profession libérale	20	17	28	16	15	4
Autre ménage	24	20	21	14	16	5

Champ : France, ménages ordinaires ayant reçu un héritage ou une donation.

Lecture : pour 19 % des ménages d'indépendants, les éventuels héritages ou donations n'ont en rien contribué à la constitution du patrimoine détenu.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

À autres caractéristiques données, et en particulier à niveau de vie et patrimoine donnés, la différence, déjà faible, est encore atténuée. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de déclarer que les transmissions intergénérationnelles représentent un poids plus élevé dans le patrimoine déjà accumulé n'est significativement plus élevée que pour les ménages d'agriculteurs (figure 10). Pour les autres ménages d'indépendants, il n'existe pas de différence significative avec les ménages non indépendants. ■

10. Probabilité de déclarer que les transmissions reçues représentent plus de la moitié du patrimoine détenu

	Coefficient
Déciles de niveau de vie	
1 ^{er} décile	Réf.
2 ^e décile	n.s.
3 ^e décile	n.s.
4 ^e décile	- 0,42 (*)
5 ^e décile	- 0,50 (*)
6 ^e décile	n.s.
7 ^e décile	- 0,44 (*)
8 ^e décile	n.s.
9 ^e décile	n.s.
Dernier décile	n.s.
Déciles de patrimoine net	
1 ^{er} décile	Réf.
2 ^e décile	n.s.
3 ^e décile	1,59 (*)
4 ^e décile	n.s.
5 ^e décile	1,98 (**)
6 ^e décile	1,85 (**)
7 ^e décile	1,77 (**)
8 ^e décile	2,04 (***)
9 ^e décile	2,30 (***)
Dernier décile	2,37 (***)
Âge de la personne de référence	
Moins de 30 ans	n.s.
De 30 à 39 ans	n.s.
De 40 à 49 ans	Réf.
De 50 à 59 ans	n.s.
De 60 à 69 ans	n.s.
70 ans ou plus	n.s.
Type de ménage	
Personne seule	0,34 (***)
Famille monoparentale	n.s.
Couple sans enfant	Réf.
Couple avec 1 enfant	n.s.
Couple avec 2 enfants	n.s.
Couple avec 3 enfants ou plus	n.s.
Autre	0,83 (**)
Diplôme de la personne de référence	
Diplôme du 3 ^e cycle universitaire	n.s.
Diplôme du 2 ^e cycle universitaire	n.s.
Diplôme du 1 ^{er} cycle universitaire	n.s.
Baccalauréat	n.s.
BEP-CAP	Réf.
Brevet des collèges	n.s.
Sans diplôme	n.s.
Taille de la commune de résidence	
Commune rurale	n.s.
Moins de 20 000 habitants	n.s.
De 20 000 à 100 000 habitants	n.s.
De 100 000 à 200 000 habitants	n.s.
Plus de 200 000 habitants	Réf.
Paris	0,42 (*)
Catégorie socioprofessionnelle du ménage	
Agriculteurs	0,91 (***)
Artisans	n.s.
Commerçants	n.s.
Chefs d'entreprise	n.s.
Autres	Réf.

Champ : France, ménages ordinaires ayant reçu un héritage ou une donation.
Lecture : être un ménage d'agriculteurs accroît significativement la probabilité que les transmissions représentent plus de la moitié du patrimoine détenu.

Note : * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Modèle de régression du patrimoine privé brut sur les caractéristiques du ménage

	Coefficient	Écart à la situation de référence (en %)
Déciles de revenu		
1 ^{er} décile	-1,45 (***)	-76
2 ^e décile	-1,15 (***)	-68
3 ^e décile	-0,68 (***)	-49
4 ^e décile	-0,14 (*)	-13
5 ^e décile	Réf.	///
6 ^e décile	0,34 (***)	40
7 ^e décile	0,75 (***)	112
8 ^e décile	0,97 (***)	163
9 ^e décile	1,27 (***)	255
Dernier décile	1,71 (***)	454
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	-1,16 (***)	-69
De 30 à 39 ans	-0,55 (***)	-42
De 40 à 49 ans	Réf.	///
De 50 à 59 ans	0,39 (***)	48
De 60 à 69 ans	0,76 (***)	114
70 ans ou plus	0,98 (***)	166
Type de ménage		
Personne seule	n.s.	0
Famille monoparentale	-0,73 (***)	-52
Couple sans enfant	Réf.	///
Couple avec 1 enfant	n.s.	0
Couple avec 2 enfants	n.s.	0
Couple avec 3 enfants ou plus	-0,48 (***)	-38
Autre	-0,44 (***)	-36
Diplôme de la personne de référence		
Diplôme du 3 ^e cycle universitaire	0,71 (***)	103
Diplôme du 2 ^e cycle universitaire	0,56 (***)	75
Diplôme du 1 ^{er} cycle universitaire	0,53 (***)	70
Baccalauréat	0,28 (***)	32
BEP-CAP	Réf.	///
Brevet des collèges	n.s.	0
Sans diplôme	-0,47 (***)	-37
Taille de la commune de résidence		
Commune rurale	0,57 (***)	77
Moins de 20 000 habitants	0,23 (***)	26
De 20 000 à 100 000 habitants	n.s.	0
De 100 000 à 200 000 habitants	-0,12 (*)	-11
Plus de 200 000 habitants	Réf.	///
Paris	-0,13 (**)	-12
Ménage d'indépendants	0,61 (***)	84

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : appartenir au 9^e décile de revenu plutôt qu'au 5^e accroît de 255 % le montant de patrimoine privé brut détenu par le ménage.

Note : R² ajusté 0,45 ; nombre d'observations : 15 002. * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Définitions

Décile, quintile : si l'on ordonne par exemple une distribution de patrimoine, les déciles (respectivement quintiles) sont les valeurs qui la partagent en 10 (resp. 5) sous-populations d'effectifs égaux. La **médiane** partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 1^{er} quintile) est le seuil en dessous duquel se situent les 10 % (resp. 20 %) de ménages ayant le plus faible patrimoine. Le 9^e décile (5^e quintile) est le seuil au-dessus duquel se situent les 10 % (resp. 20 %) de ménages ayant le patrimoine le plus élevé.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Patrimoine brut : montant total des actifs que détient un ménage. Il inclut le **patrimoine privé et professionnel**. Le **patrimoine net** correspond au patrimoine brut duquel on retranche le montant total du capital que le ménage doit encore rembourser au titre des emprunts, privés ou professionnels, auxquels il a souscrit.

Patrimoine professionnel : ensemble des biens professionnels que possède un ménage, directement ou par le truchement d'une entreprise qu'il dirige. Les biens professionnels peuvent être définis comme les biens matériels et immatériels permettant l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale. Ils peuvent être la propriété du ménage d'indépendants ou être mis à sa disposition par d'autres agents (location, mise à disposition gratuite, leasing). Lorsque l'indépendant s'associe avec d'autres pour exercer son activité (dans un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), une société à responsabilité limitée (SARL), une société civile de moyens (SCM), etc.), seule est comptée la part de l'outil professionnel qui revient au ménage. En revanche, les parts des entreprises non cotées qui ne sont pas dirigées par un membre du ménage sont comptabilisées dans le patrimoine privé (financier). L'enquête recense avec le même détail les biens professionnels, qu'ils soient directement détenus par le ménage ou par une entreprise dirigée par un membre du ménage. Sont considérés comme biens professionnels les actifs suivants, si le ménage indique qu'ils contribuent à la réalisation d'une activité professionnelle :

- terrains à bâtir viabilisés ;
- terres labourables, prairies, vignes, vergers ;
- forêts, bois, peupleraies ;
- autres terrains bâtis et non bâtis ;
- bâtiments, locaux ;
- matériel, machines, véhicules ;
- cheptel ;
- stock ;
- fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.

Dans cette définition, un ménage peut détenir un patrimoine professionnel qu'il n'exploite pas lui-même. Ce cas ne représente cependant qu'une part négligeable du patrimoine professionnel.

Patrimoine privé : patrimoine total du ménage duquel on a retiré le patrimoine professionnel. Il est donc composé du patrimoine immobilier, du patrimoine financier et du reste du patrimoine tels que les biens durables (voitures, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

Pour en savoir plus

Accardo J., Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : une décomposition du compte des ménages », in *L'Économie française*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Les retraités et les retraites, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2014.

Estrade M.-A., Missègue N., « Se mettre à son compte et rester indépendant : des logiques différentes pour les artisans et les indépendants des services », *Économie et statistique* n° 337-338, 2000.

Garbinti B., « L'achat de la résidence principale et la création d'entreprises sont-ils favorisés par les donations et héritages ? », *Document de travail Insee* n° 2014-02, 2014.

Garbinti B., Lamarche P., « Qui épargne ? Qui désépargne ? », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Garbinti B., Lamarche P., Salembier L., « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Gollac S., « Travail indépendant et transmissions patrimoniales : le poids des inégalités au sein des fratries », *Économie et statistiques* n° 417-418, 2009.

Kotlikoff L., Summers L., "The role of intergenerational transfers in aggregate capital accumulation", *Journal of Political Economy*, 1981.

Lamarche P., Salembier L., « L'endettement privé des ménages début 2010 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Loisy C., « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Économie et statistiques* n° 324-325, 1999.

Malpot J.-J., Missègue N., « Patrimoine des indépendants : une autre logique d'accumulation », *Économie et statistiques* n° 296-297, 1996.

Missègue N., « Le patrimoine professionnel des indépendants », *Insee Première* n° 558, décembre 1997.
